

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

16 Mars 2004 - WENTZWILLER

Membres présents:

- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- COULOT Michèle, Hagenthal-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- FELZHALB Bernard, Liebenschwiller
- MULLER Hubert, Liebenschwiller
- FAVRE NOVEL Michel, Michelbach le Bas
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- MEYER Bernard, Hagenthal-le-Bas
- ESCALIN Alain, Neuwiller
- ZIMMERMANN Serge, Neuwiller
- OTT Danielle, Leymen
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- BROM Roland - Michelbach-le-Haut
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller

Membres absents et excusés:

- DELMOND Max, Folgensbourg
- STRIBY Frédéric, Michelbach-le-Bas
- OSER Bernard, Leymen

Assistent:

- MIESCH Frédérique, Agent de Développement
- HESLOUIN Xavier, Animateur socio-culturel

Ordre du jour :

I/ Approbation des PV : 8 décembre 2003 à Ranspach-le-Bas
14 Janvier 2004 à Wentzwiller

II/ Commission Développement Local - Economie :

- 1) Charte Intercommunale de Développement - Proposition de fiches d'actions pour 2004
- 2) Zone d'activités d'Attenschwiller : Achat de terrains - Autorisation de signature d'actes d'achat

III/ Commission Services aux Habitants

- 1) Association de Gestion de l'Enfance et de la Petite Enfance de la Porte du Sundgau :
 - Présentation du budget prévisionnel de l'association
 - Signature d'une convention de financement
- 2) Présentation du programme d'animations Enfance - Jeunesse 2004
- 3) Fonctionnement du service Animations Jeunesse : Signature d'une convention avec la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin
- 4) Etude Périscolaire : Présentation des offres et autorisation de signature du marché

IV/ Commission Environnement

- Approbation du Plan de Communication Eco-Emballages 2004
- Frais d'entretien des sites des déchets verts
- Gerplan : Etat d'avancement du dossier

V/ Commission Service aux communes

- Site Internet : Lancement d'une consultation
- Siège de la ComCom : Lancement d'une consultation

VI/ Affaires Financières

- Budget annexe Ordures Ménagères - Informations et orientations générales
- Réduction OM - OC
- Subvention Régio TriRhena

VII/ Personnel

- Agent de développement spécialisé environnement : Congé parental - remplacement

VIII/ Divers

Monsieur Fernand SCHMITT, Maire de Wentzwiller, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur. Monsieur le Président s'associe aux salutations et remercie la municipalité de Wentzwiller de son accueil. Il excuse l'absence de Messieurs Frédéric STIBY, Bernard OSER et Max DELMOND.

I. Approbation des PV des Comités Directeurs du 8 décembre 2003 et du 14 janvier 2004

Concernant le PV du 14 janvier 2004, il est précisé que Monsieur ROTH Fernand était absent, contrairement à ce qu'indique le compte-rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'assemblée approuve à l'unanimité les procès verbaux des Comités Directeurs cités ci-dessus.

II. Commission Développement Local

1. Charte Intercommunale de Développement - Proposition de fiches d'actions 2004

Melle Miesch Frédérique rappelle au Comité Directeur que la Communauté de Communes a signé une Charte Intercommunale de Développement avec le Département en 2001. Grâce à cette charte, le Conseil Général apporte son aide financière et technique à la réalisation de certaines actions.

Pour 2004, il est proposé de soumettre les actions suivantes aux services départementaux :

✚ Soutien à la rénovation du petit patrimoine

Les communes ont été invitées à transmettre des devis chiffrés pour la réalisation de ce type d'opérations. Il est précisé qu'il s'agira de la dernière année où le département nous apportera son soutien. A l'heure actuelle les demandes transmises concernent les communes de Michelbach-le-Bas (2 opérations), Ranspach-le-Bas (2 opérations), Hagenthal-le-Haut (2 opérations), Wentzwiller (1 opération), Knoeringue (1 opération) et Leymen (2 opérations).

Un rappel est fait aux communes intéressées par cette opération de transmettre dans les meilleurs délais leur demande de soutien accompagné des devis.

✚ Aide au Ravalement de Façades

Il est proposé de réinscrire la somme de 10 000 € pour cette action. Un soutien à hauteur de 50% étant attendu du Conseil Général. Il s'agit également de la dernière année de soutien par le Département de cette action.

✚ **Plan de communication intercommunal**

La collectivité a débuté fin 2003, un travail important sur sa stratégie de communication : nouvelle charte graphique et logo, nouveau support de communication. 2004 sera une année importante en la matière avec l'édition des bulletins semestriels mais aussi avec la publication d'un répertoire des associations, un guide de tri, la brochure animations été...

Un soutien est donc sollicité auprès du Conseil Général : 50% du coût total estimé à 17 000 € HT.

C'est également la dernière année de soutien du CG pour cette action.

✚ **Mise en place du site Internet**

Cette action figure dans nos programmes d'actions depuis plusieurs années. Il est indispensable qu'elle soit réalisée cette année, faute de perdre les aides départementales. Un cahier des charges a été élaboré en vue d'une consultation des prestataires. Pour 2004, une aide de 6 500 € du Département est sollicitée.

✚ **Siège de la ComCom : Etude de faisabilité**

Les élus souhaitent trouver une solution pour l'implantation du siège de la ComCom. Des communes ont fait des propositions de locaux et de foncier en vue de l'établissement du siège. En parallèle, les services ont estimé les besoins en terme de superficie. Le recours à un bureau d'études capable de nous assister pour chiffrer les coûts d'une rénovation et/ou d'une construction semble être nécessaire avant de retenir un projet définitif.

Une aide de 50 % sera demandée.

✚ **Etude de besoins en matière d'accueil périscolaire**

La réalisation d'une étude en vue de définir les besoins en matière périscolaire est importante en vue d'implanter au mieux ces structures sur notre territoire. Une aide est susceptible de nous être apportée par le Département ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales.

✚ **Soutien aux postes d'agent de développement généraliste et spécialisé**

Le Conseil Général, au travers de la charte, apporte un soutien important à l'animation de la charte. Une subvention totale de 34 960 € est ainsi apportée chaque année par le Conseil Général.

✚ **Equipement de l'ouvrier intercommunal**

Certaines communes ont sollicité l'acquisition de matériels en vue de parfaire l'équipement de l'ouvrier : remorque, taille-haie thermique, souffleur aspirateur. Le coût total des investissements est de 3 000 € HT. Une aide de 50% est sollicitée.

✚ **Zone d'activités intercommunales : études préalables**

La réalisation d'étude préalable à l'aménagement de la zone d'activité est nécessaire en vue de déterminer la part d'aménagement, les VRD à réaliser, le positionnement de la zone par rapport au marché... Un soutien est donc sollicité.

✚ **Pérennisation du festival de Musique Sound'Go**

Lancé en novembre 2003, ce festival permet à de jeunes musiciens de notre secteur de se produire devant un public. Par ailleurs, un volet préventif (drogue, alcool, maladies sexuellement transmissibles) est également associé. La Commission Services aux Habitants a souhaité que ce festival soit reconduit pour 2004.

La poursuite de l'informatisation du cadastre, l'aide au fonctionnement des associations, la création de l'espace multimédia seront reconduites cette année. Les reliquats de subvention sont suffisants pour ne pas solliciter de nouvelles aides.

Monsieur le Président précise que le programme sera proposé au vote au prochain Comité Directeur, lorsque les montants financiers pour l'ensemble des actions seront connus. Aucune remarque n'est formulée sur ce point.

2. Zone d'activités d'Attenschwiller

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Denis Wiederkehr. Celui-ci expose que les propriétaires de la zone ont été conviés à une réunion où le projet de la Communauté de Communes Porte du Sundgau d'une zone d'activités leur a été présenté. Tous sont d'accord pour vendre ou échanger leur terrain, il n'y a pas d'opposition sur ce projet.

La ComCom a déjà acquis 85 ares sur cette zone, au prix de 274 € l'are de terrain. Les propriétaires seraient d'accord pour un prix fixé à 320 €.

Le Président estime que l'absence d'opposition des propriétaires est réellement une opportunité et qu'il ne faut pas la manquer.

Monsieur Wiederkehr précise qu'il est fréquemment sollicité par des entreprises intéressées pour s'implanter dans la commune, mais les entreprises souhaitent du terrain disponible immédiatement. Par ailleurs, la zone de Hésingue est quasiment pleine, et considérant les coûts de viabilisation estimés, on devrait pouvoir proposer des prix relativement attractifs.

Madame Bubbendorff souhaite connaître le coût exact de la viabilisation. A l'heure actuelle il n'est pas connu, toutefois, Madame Troendle précise que la Dotation de Développement Rural peut être sollicitée pour ce type de travaux. Une priorité est réservée au dossier créant de l'emploi.

Monsieur le Président estime que la ComCom s'est lancée dans l'acquisition, et qu'il faut continuer et arriver jusqu'à la commercialisation de la zone. Le recours à l'emprunt sera certainement nécessaire.

OUI les explications de Monsieur le Vice-Président Denis Wiederkehr et de Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag,

CONSIDERANT la compétence « Economie » de la Communauté de Communes et la nécessité pour celle-ci de contribuer au renforcement, à l'extension et/ou à la création de zones d'activités existantes ou à venir,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'achat en vue d'acquérir la maîtrise foncière de la zone d'activités telle que délimitée dans le document d'urbanisme de la commune,
- **DECIDE** que le prix d'achat de l'are de terrain est fixé à 320 €,
- **CHARGE** Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président de favoriser les échanges de terrains entre la commune d'Attenschwiller et les propriétaires de la zone concernée par la zone d'activités, étant précisé que l'échange se fera en considérant le prix de l'are de terrain,
- **DECIDE** que les frais inhérents à cette acquisition et les frais de notaire seront pris en charge par la collectivité et inscrits au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président de contacter les bureaux d'études compétents en vue de réaliser une étude de faisabilité sur la création de cette zone d'activités, son coût prévisionnel et les modalités juridiques, financières et techniques de sa création,
- **DIT** que la zone d'activité d'Attenschwiller sera intercommunale,
- **DECIDE** du principe de l'instauration d'une taxe professionnelle de zone sur la future zone d'activités intercommunale d'Attenschwiller,
- **CHARGE** Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

III. Commission Services aux Habitants

1. Association de Gestion de l'Enfance et de la Petite Enfance de la Porte du Sundgau

a/ Présentation du budget et du compte de résultat

Madame Catherine Troendle présente aux membres le compte de résultat 2003 de l'Association et le budget prévisionnel pour 2004. En 2003, l'aide de la ComCom était de 160 000 € auquel il convient de rajouter 13 000 € d'avantages en nature (fourniture du mazout, livraison des repas, maintenance du bâtiment). Il est signalé que la collectivité récupère 54 % du montant de cette subvention auprès de la CAF au travers du Contrat Enfance.

En 2004, l'aide demandée est évaluée à 170 000 €. Les dépenses sont donc relativement stables, la hausse des dépenses est essentiellement liée à la revalorisation des traitements induite par la convention collective à laquelle adhère l'association.

Monsieur le Président précise que les chiffres communiqués n'ont pas encore été approuvés en assemblée générale. Celle-ci devrait intervenir courant avril 2004.

Suite à une question de Monsieur Bernard UEBERSCHLAG sur la participation financière des parents, il est répondu que le prix de garde diffère en fonction des revenus.

b/ Signature de la Convention de Financement

Madame Catherine Troendle précise que la convention de financement que la ComCom avait signé en 2001 est échue. En effet, un des articles de celle-ci prévoyait son non renouvellement en cas d'échéance du Contrat Enfance. Le Contrat Enfance est échu depuis le 31 décembre 2003. La CAF nous a déjà assuré de son engagement à conclure un nouveau contrat mais la signature de celui-ci n'interviendra que vers le mois de septembre 2004.

Concernant le Contrat Enfance, elle précise que le taux de subvention de nos actions devrait être augmenté en raison de la hausse prévisible de nos dépenses en la matière (nouvelle crèche, établissements périscolaires...).

La conclusion d'une nouvelle convention de financement est donc nécessaire. A cette fin, les membres ont été destinataires d'un projet de convention.

Elle ajoute que le montant de la subvention 2004 sollicité est de 170 000 € dont 155 000 € pour la crèche et 15 000 € pour le relais assistantes maternelles. Le versement se fera en 5 virements de 16 000 € et 5 virements de 18 000 €.

OUI les explications de Monsieur le Président de l'Association de Gestion Jean-Pierre Ueberschlag et de Madame Catherine Troendle, Vice-Présidente chargée des Services aux Habitants,

VU le projet de convention de financement présenté,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose que toute collectivité attribuant une subvention dépassant le seuil annuel de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

LE COMITE DIRECTEUR, sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr, Vice-Président, Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag étant sorti de la salle, à l'unanimité :

APPROUVE la Convention de financement pour l'Association de Gestion de l'Enfance et de la Petite Enfance de la Porte du Sundgau, ci annexé,

PRECISE que pour l'année 2004, le montant de la subvention allouée à l'Association de Gestion de l'Enfance et de la Petite Enfance de la Porte du Sundgau est de 170 000 €

AUTORISE Madame Catherine Troendle, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau chargée des Services aux Habitants, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces utiles.

2. Programme d'Animations Enfance Jeunesse - 2004

Madame Catherine Troendle présente le programme d'animations jeunesse 2004. Celui-ci prévoit des animations pour les petites et les grandes vacances et prévoit également un volet plus spécifiquement destiné aux adolescents.

OUI l'exposé de Madame Catherine Troendle, Vice-Présidente chargée des Services aux Habitants et de Monsieur Xavier Heslouin, animateur socio-culturel,

VU la présentation du programme 2004 d'actions destinées aux jeunes :

Hiver : 2 semaines complètes de journées ski au Markstein, possibilité pour les jeunes de partir en séjour d'une semaine avec une participation financière, journées « évasions » pour les ados,

Pâques : Animations thématiques délocalisées dans les communes et sorties en bus,

Eté : Animations sous formes de stages incluant les acteurs locaux, mise en place d'un CLSH en collaboration avec la FDFC68, possibilité pour les jeunes de partir en séjour d'une semaine avec une participation financière, stage spécifique (cirque en 2003) non défini à ce jour, CVL organisé avec les adolescents et organisation d'une fête de clôture réunissant tous les acteurs des animations d'été avec spectacle ou concert,

Toussaint : Programme d'animation dans les communes pour les enfants et sorties en bus pour les plus grands,

Organisation de Spectacles en vue d'apporter de l'animation dans les communes, et ceci en fonction des opportunités,

Pérennisation du festival Sound'Go : Pérenniser cette action permettant aux groupes locaux débutants de s'exprimer sur scène, créer une dynamique associative en proposant un partenariat et une synergie de groupe ainsi que profiter de l'évènement pour insérer un volet préventif en direction des jeunes,

BAFA : Aider financièrement les jeunes qui souhaitent se lancer dans l'animation et constituer un groupe d'animateurs potentiels pour les différentes actions réparties sur l'année,

Journées évasions : Proposer une activité extérieure aux ados et permettre à l'animateur de mieux les connaître afin de mieux identifier leurs désirs,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

ACCEPTE le programme Animations Jeunesse 2004 tel que présenté ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires à sa réalisation seront inscrits au budget de la collectivité 2004,

AUTORISE la mise en œuvre du programme et charge le Président de régler toutes modalités nécessaires,

AUTORISE le Président à solliciter toutes subventions.

3. Fonctionnement du service animations jeunesse : Signature d'une Convention avec la Fédération des Foyer Clubs du Haut-Rhin

Le budget afférent au programme Animations Jeunesse 2004 est présenté.

Madame Catherine Troendle explique que jusqu'à présent l'AGASP se chargeait d'encaisser les participations des parents et de régler les dépenses (achat de matériels, prix des attractions...) relative aux animations proposées. La prise en charge de ce service par la collectivité en interne est difficile et peu pratique notamment au regard de la réactivité. Des contacts ont donc été pris auprès de la Fédération des Foyers Clubs. Une somme annuelle sera donc versée à la Fédération pour la réalisation du programme d'animations, la Fédération met à disposition des animateurs un chéquier en vue de régler les dépenses inhérentes à ce programme. Madame Catherine Troendle précise que des garde-fous quant à l'utilisation de ce chéquier ont été mis en place (limitation du montant des chèques, réunion bimensuel sur l'état des dépenses...).

OUI l'exposé de Madame Catherine Troendle, Vice-Présidente chargée des Services aux Habitants et de Monsieur Xavier Heslouin, animateur socio-culturel,

VU le projet de convention présenté,

VU la délibération du Comité Directeur du 16 mars 2004 approuvant le programme animations jeunesse pour l'année 2004,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose que toute collectivité attribuant une subvention dépassant le seuil annuel de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité :

APPROUVE la Convention à intervenir avec la Fédération des Foyers Clubs afférente à la mise en œuvre du projet enfance jeunesse de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

DECIDE que le montant fixé pour la réalisation du programme d'animations jeunesse 2004 est de 36 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces utiles,

DECIDE que les crédits nécessaires à la réalisation des actions comprises dans la convention seront inscrits au budget,

CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter un soutien.

4. Etude Périscolaire : Autorisation de signature du marché

Madame Catherine Troendle expose qu'à l'occasion de différentes réunions de bureau, la nécessité d'affiner les résultats de l'enquête CAF sur les besoins d'accueil en matière périscolaire a été affirmée. Un cahier des charges a donc été établi et 4 bureaux d'études ont été consultés.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mars 2004 propose au Comité d'attribuer le marché à l'ADAUHR, la prestation proposée répondant au mieux aux attentes de la collectivité.

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et la Charte Intercommunale de Développement prévoyant l'action de la structure intercommunale en vue de développer les Services aux Habitants et notamment l'accueil des enfants,

CONSIDERANT l'étude Petite Enfance réalisée par les services de la CAF et du Conseil Général qui atteste d'un besoin en matière d'accueil périscolaire,

VU les décisions prises en bureau des 17 janvier et 16 février 2004 décidant de la nécessité d'avoir une analyse plus fine des besoins par commune, de prendre en considération l'ouverture à urbanisation et les regroupements pédagogiques existants pour travailler sur la question de l'accueil périscolaire,

VU le mandat donné au Président par les membres du bureau en vue d'organiser une concurrence entre différents bureaux d'études,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2004,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'ADAUHR, pour un montant HT de 13 212 €,

NOTE qu'une procédure adaptée a été mise en œuvre pour la passation de ce marché,

AUTORISE le Président UEBERSCHLAG à signer ledit marché de prestations et toutes les pièces utiles,

AUTORISE le Président à demander toutes subventions auprès des organismes susceptibles de soutenir cette action,

DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

IV. Commission Environnement - Cadre de Vie

1. Approbation du plan de communication Eco-Emballages 2004

OUI l'exposé de Monsieur Fernand SCHMITT, Vice-Président chargé de l'environnement,

VU le programme de communication sur la thématique des déchets d'emballages établi pour l'année 2004 comprenant :

	<i>DESCRIPTIF DES ACTIONS</i>	PERIODE	COUT
Communication Ecrite	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation et diffusion d'un article dans le bulletin intercommunal pour communiquer sur la collecte sélective ; encourager à trier encore et informer sur le devenir des matériaux• Diffusion d'un guide du tri• Réactualisation des totems situés sur les points d'apport volontaire• 60 autocollants à placer sur les conteneurs de tri sélectif• 2 panneaux explicatifs destinés à être placés devant les bennes papier et plastique	Juillet	666 € TTC
		2 ^{ème} semestre	3 200 € TTC
		2 ^{ème} semestre	2 700 € TTC
		janvier Février	220 € TTC 1 100 € TTC

Communication Orale	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts réguliers avec les prestataires pour faire le point et veiller au bon déroulement des opérations • Présentation d'un bilan sur la collecte sélective : bilan matière et financier (remise d'un dossier) 	Toute l'année Juin	620 € TTC
Divers	Envois réguliers de communiqués de presse donnant diverses informations : action menée dans les écoles, résultats, les contacts pour plus d'informations...	Chaque fois que possible	/
TOTAL			8 506 € TTC

VU le Contrat Programme de Durée Eco-Emballages n° 6847 du 5 mars 2001, et notamment la possibilité qu'ont les collectivités de moins de 10 000 habitants de bénéficier d'une procédure simplifiée de demande de subvention pour les actions de communication en faveur du tri sélectif,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de communication 2004 tel que présenté ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

2. Frais d'entretien des sites de déchets verts

OUI les explications de Monsieur le Vice-Président chargé de l'environnement et de Monsieur Fernand SCHMITT,

VU la délibération du 4 octobre 2000 du Comité Directeur relative à l'ouverture des sites de déchets verts et à leurs modalités d'entretien,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le coût d'entretien des sites de déchets verts à hauteur de 1 200 € par an et par commune équipée,

PRECISE que le versement de cette somme se fera au travers du droit de tirage,

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

3. Etude GERPLAN

Melle Miesch Frédérique précise que le Comité Directeur en séance du 8 décembre 2003 a souhaité lancer une réflexion sur le Gerplan et a autorisé la consultation en vue de recruter un bureau d'études.

Une réunion s'est tenue dernièrement avec les services départementaux, la ComCom des 3 Frontières et la ComCom du Pays du Sierentz pour envisager les modalités de consultation. Une consultation unique semble difficile à mettre en place, personne ne souhaitant porter la maîtrise d'ouvrage et poser la question de la clé de répartition financière de l'étude.

Monsieur le Président regrette que le Pays ne se saisisse pas de cette question, il propose que des contacts soient à nouveau pris à ce sujet, à défaut d'entente, la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau lancera son étude de manière indépendante.

V. Commission Services aux Communes

1. Lancement d'une consultation - Site internet de la collectivité

Monsieur Denis Wiederkehr expose que la collectivité évoque depuis plusieurs années la réalisation d'un site. Il est donné lecture des grandes lignes du cahier des charges et il est précisé que la réalisation de ce site devra impérativement être faite cette année sous peine de perdre les soutiens départementaux pour cette action.

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag et de Monsieur le Vice-Président chargé des Services aux Communes, Denis Wiederkehr,

VU le projet de cahier des charges exposé servant de base à la consultation,

VU la Charte Intercommunale de Développement et les différents programmes d'actions déposés auprès du Conseil Général prévoyant la réalisation d'un site Internet présentant la collectivité : fonctionnement, missions, territoire, actions...,

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un tel outil,

VU le nouveau code des marchés publics du 7 janvier 2004,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE la passation d'un marché selon une procédure adaptée,

CHARGE Monsieur le Président d'opérer une publicité suffisante pour permettre une mise en concurrence effective,

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires,

CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes subventions auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter un soutien,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité,

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que certaines communes ont été destinataires d'un document intitulé le « Vade-mecum de l'acheteur Public », ce document contient des erreurs d'interprétation de la dernière loi sur les marchés publics. A ce sujet, Madame Catherine Troendle précise qu'une formation dispensée par l'association des maires se tiendra le 5 et 12 juin prochain.

2. Siège de la Communauté de Communes : Lancement d'une consultation

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag,

VU la Charte Intercommunale de Développement prévoyant la réalisation d'un siège pour les services de la Communauté de Communes Porte du Sundgau,

VU les propositions de terrains et de bâtiments soumises par différentes communes, à savoir :

- Ancien restaurant « au soleil » - Hagenthal-le-Bas
- Ecole du centre village - Folgensbourg
- Ancienne Gare de Michelbach-le-Haut
- Terrain localisé près du stade de football - Folgensbourg,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'éléments techniques et financiers quant aux possibilités de réaménagement des locaux proposés et d'une construction nouvelle, avant d'opérer un choix sur le projet à retenir,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE de demander l'assistance d'un bureau d'études capable de réaliser des études de faisabilité et d'estimer le coût de telles opérations,

PRECISE que les résultats de l'étude seront présentés au Comité Directeur,

AUTORISE la passation d'un marché selon une procédure adaptée,

CHARGE Monsieur le Président d'opérer une publicité suffisante pour permettre une mise en concurrence effective,

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

VI. Affaires Financières

1. Budget annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président expose qu'à la demande de Monsieur le Percepteur un budget annexe afférent au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sera mis en place pour l'année 2004. Cette mise en place est fastidieuse et des questions restent sans réponse : amortissement des investissements (conteneur, déchetterie) est-il à faire, comment prendre en charge les factures de l'année dernière qui n'ont pas été réglées sur l'exercice 2003, comment devra se financer le projet de deuxième déchetterie ?

Il informe les membres du courrier du SIVOM de l'agglomération mulhousienne qui nous fait savoir que le coût de traitement de la tonne de déchets passera à 89 € HT en 2004 ; soit une augmentation de 56 %. Une réunion d'informations a eu lieu où le SIVOM nous a donné des explications quant à la situation et à la raison de cette augmentation. Une discussion s'engage sur ce thème. Monsieur le Président précise que nous n'avons pas d'alternative pour faire traiter nos déchets ailleurs, et suggère que le conseil général travaille à une harmonisation des tarifs de traitement au niveau départemental.

Monsieur le Président précise que les budgets seront votés en séance du 30 mars 2004.

Concernant le budget annexe, le principe est que la redevance doit financer le service rendu, soit la totalité des dépenses afférentes à ce service. Il semblerait que le recours à une subvention d'équilibre à ce budget spécifique soit possible, des explications complémentaires à ce sujet sont attendues. Toutefois, une augmentation de la redevance est tout de même à envisager, dans des proportions qui restent à déterminer.

Le Comité Directeur prend acte de ces informations.

2. Réductions OM

Monsieur le Président propose de retirer ce point de l'ordre du jour, des explications complémentaires des services de la perception étant attendues en la matière.

Cette proposition est acceptée par les membres du Comité Directeur.

3. Subvention RégioTriRhena

OUI les explications de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

VU la délibération du 16 juin 1999 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'instance REGIO,

VU la demande adressée par l'association en date du 12 février 2004 sollicitant la Communauté de Communes Porte du Sundgau,

CONSIDERANT la délibération du 25 mars 2003 du Comité Directeur et l'intérêt de soutenir les activités de cette association,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de la cotisation s'élevant à 1 000€ (mille euros) pour l'année 2004,

PRECISE que le versement de cette subvention est autorisé pour la durée du mandat, sous réserve que le montant de la participation ne varie pas,

AUTORISE le Président à régler toutes les formalités nécessaires.

VII. Personnel

Remplacement de l'agent de développement spécialisé - Congé parental

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-845 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU la demande de Madame Anne Hoffer, attachée titulaire, de bénéficier d'un congé parental à l'issue de son congé maternité,

VU la nécessité de permettre le bon fonctionnement de la collectivité et la réalisation des projets et actions programmés,

Le COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au remplacement du personnel momentanément indisponible par un agent non titulaire de la fonction publique et ce pour la durée du congé parental de l'agent titulaire

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

VIII. Divers

OUI les explications de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

VU la demande écrite faite par la Fédération Régionale des Métiers d'Art en vue d'obtenir un soutien financier pour l'organisation d'un forum programmé les 16, 17 et 18 avril 2004 à Saint-Louis,

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir les métiers et l'artisanat d'art du Sud Alsace,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 (trois cents) euros à la Fédération Régionale des Métiers d'Art,

AUTORISE le Président à régler toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune remarque n'étant formulée, le président clôt la séance à 21 h 00 et propose aux participants de boire le verre de l'amitié offert par la municipalité de Wentzwiller.